

**Vème Forum Mondial de l'Eau**  
**DOCUMENT TECHNIQUE POUR LE THEME 3.1.**  
**GESTION DE BASSIN ET COOPERATION TRANSFRONTALIERE**  
**Dans le Thème 3**  
**Gestion et protection des ressources en eau et de leurs systèmes**  
**d'alimentation pour satisfaire les besoins humains et environnementaux**

1 – INTRODUCTION

2 – PROPOSITION DE SESSIONS

Le thème comportera des Sessions avec les chapitres explicatifs suivants:

- 1 – Objectifs de la Session
- 2 – Contenu de la Session
- 3 – Conclusion de la Session

3 – RESULTATS PROVISOIRES - RECOMMANDATIONS

**Remarque:** cette note a été initialement rédigée en anglais.

**C'est le texte original en anglais qui fait foi ; cette traduction en français n'est qu'indicative et reste maladroite dans sa formulation par manque de temps suffisant pour permettre sa ré - écriture : Nous espérons qu'elle facilitera cependant la préparation des participants francophones aux sessions du Thème 3.1.**

**Merci de votre compréhension. .**

Coordonnateurs du thème	RIOB et UNESCO
Contacts	<b>UNESCO:</b> Léna Salamé et Marguerite de Chaisemartin <a href="mailto:L.Salame@unesco.org">L.Salame@unesco.org</a> <a href="mailto:m.chaisemartin@unesco.org">m.chaisemartin@unesco.org</a> <b>RIOB:</b> Jean – François Donzier et Daniel Valensuela <a href="mailto:Jf.donzier@wanadoo.fr">Jf.donzier@wanadoo.fr</a> <a href="mailto:d.valensuela@oieau.fr">d.valensuela@oieau.fr</a>

## **CHAPITRE 1 – INTRODUCTION**

### ***L'impact des changements climatiques sur la gestion de bassin et la coopération transfrontalière***

Les recherches scientifiques et technologiques de la dernière décennie ont montré de façon indiscutable que les ressources en eau et leur distribution changent très rapidement en raison des forces anthropiques directes et indirectes. Ces changements apportent avec eux des impacts imprévus jusqu'ici sur la société humaine et sur les écosystèmes terrestres. Par conséquent la façon de gérer l'eau devra changer. Comme le montre le titre de ce thème, la gestion et la protection des ressources en eau sont mieux réalisées dans le contexte des bassins versants. Cet idéal est loin de la réalité et les demandes en eau ont augmenté en fonction des densités croissantes de population, du développement industriel et de l'urbanisation et de la production alimentaire, des besoins en énergie et du tourisme. Il en résulte une compétition pour l'usage d'une eau rare entre groupes sociaux ou secteurs et à travers les frontières géographiques. L'intensité de cette concurrence peut générer des conflits dans certaines régions du monde. Les conflits reflètent la nature de cette compétition qui peut être dans certains endroits entre secteurs et dans d'autres entre groupes sociaux. Une solution apparemment évidente pour résoudre des conflits est de coopérer et de prendre des mesures communes. Ceci est facile à dire mais nettement plus difficile à convertir en coopération dans un bassin. Cette complexité est le sujet du thème 3.1. Si la complexité rend la coopération difficile au sein d'un même pays, elle est pire encore dans des bassins qui occupent des territoires de plusieurs nations.

### ***Progrès réalisés ces dernières années***

Depuis plus qu'une décennie, la gestion de bassin s'est développée rapidement dans de nombreux pays et régions : dans certains cas, elle a servi de base à des législations régionales ou nationales sur l'eau ; dans d'autres cas, elle a servi de base à des expériences réussies dans des bassins pilotes nationaux ou transfrontaliers. 3/14

La thématique de la gestion par bassin et de la coopération transfrontalière sur les ressources en eau est de plus en plus reconnue non seulement par les communautés scientifiques et technologiques, mais aussi dans de nombreuses déclarations ministérielles et par beaucoup d'autres communautés : sociologues, économistes, ONG et organismes gouvernementaux. Des contributions importantes ont été apportées par les agences de l'ONU, le G8 et d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales à la sensibilisation des acteurs et à leur engagement d'adopter de meilleures politiques. Les preuves en sont données dans les rapports d'évaluation des précédents fora mondiaux de l'eau de Kyoto (2003) et de Mexico (2005). De nombreuses manifestations mondiales ou régionales ont également traité ces problèmes entre les deux fora. Des programmes tels que le PCCP, ISARM, PA-RIOB, Twinbasin, EUWI et beaucoup d'autres ont été soutenus par divers organismes. Il est clair que des progrès ont été réalisés, pourtant c'est insuffisant, car les politiques ne sont pas encore suffisamment transformées en actions sur le terrain. Il est vrai, que de nombreux succès ont été obtenus au niveau local et régional, mais leur duplication doit être accélérée, afin de rattraper et même de dépasser la vitesse à laquelle se produisent les changements climatiques, y compris les variabilités de climat qui s'accroissent. Certaines agences engagées dans ce type d'effort incluent le GEF, l'Initiative Européenne sur l'Eau et des agences de financement bi et multilatérales.

## ***Quelques questions spécifiques à débattre***

Dans le cadre de la préparation de cette session, au cours de discussions et de la réunion préparatoire, des questions spécifiques ont été soulevées, qui devraient être discutées par les participants :

Comment appliquer le concept de l'hydro-solidarité à la gestion des ressources en eau dans la pratique ?

Quels sont les succès et les échecs des efforts d'hydro-solidarité réalisés dans de nombreuses régions du monde ?

Les bassins sont-ils l'unité géographique naturelle pour mettre en œuvre une politique de gestion de l'eau efficace ? Par analogie, les aquifères doivent-ils être considérés comme les unités naturelles pour les eaux souterraines ?

Comment harmoniser et reformuler des politiques nationales de l'eau qui renforcent l'intégrité des bassins ?

Pourquoi le concept relativement simple d'une utilisation combinée des eaux superficielles et des eaux souterraines est-il si difficile à convertir en action ?

Quelles sont les meilleures pratiques qui assurent la participation des acteurs dans la gestion des ressources en eau ?

Comment organiser la participation efficace des usagers de l'eau, des pouvoirs locaux, des ONG et du grand public dans la gestion de bassin et comment augmenter la prise de conscience dans le domaine de l'eau ?

Des instruments juridiques ont été développés pour la gestion de l'eau à l'échelle locale, régionale et mondiale : sont-ils vraiment efficaces et appropriés à la gestion et la gouvernance des ressources ?

Les conventions et les traités internationaux sont-ils une valeur ajoutée pour une meilleure gestion des bassins et des aquifères transfrontaliers ?

Comment les états riverains devraient-ils partager les bénéfices de la gestion durable de leurs ressources en eau superficielles et souterraines transfrontalières ?

Quelles sont les meilleures pratiques pour améliorer la planification, le financement et la surveillance par bassin ?

Comment les dupliquer pour une planification, un financement et un monitoring efficaces des ressources en eau ?

- Comment dupliquer les principes et bonnes pratiques (telles que la GIRE entre autres), développés dans certaines régions, dans d'autres régions du monde ?

## CHAPITRE 2 – DESCRIPTION DES SESSIONS

### Session 3.1.1

#### Bassins versants : Quels sont les succès et les échecs de l'hydro-solidarité ?

Vendredi 20 mars – 08h00 – 10h30 - SUTLUCE

**1. Objectifs de la Session :** Déterminer comment réaliser l'hydro-solidarité et comment surmonter les obstacles et les contraintes dans ce domaine, notamment en étudiant les succès et les échecs de l'hydro-solidarité.

Le terme « hydro-solidarité » décrit une approche de plus en plus intégrée de la gestion des ressources en eau, qui se fonde fortement sur la participation et la coordination entre les acteurs de la communauté, au niveau local (autorités locales et utilisateurs de l'eau), au niveau national (gouvernements nationaux et agences de gestion de l'eau) et au niveau international (entre états riverains).

**2. Contenu de la Session :** Comme les bassins sont les territoires naturels dans lesquels l'eau s'écoule sur la surface ou dans le sous-sol, indépendamment des frontières nationales ou administratives, ils sont considérés comme étant l'unité dans laquelle l'hydro-solidarité doit s'appliquer, et le terme « Hydro-solidarité » devrait donc être utilisé selon cette approche intégrée impliquant d'autres ressources naturelles du bassin en plus de l'eau.

L'hydro-solidarité possède différentes facettes. Elle peut notamment être réalisée en coordonnant les politiques sur les ressources en eau avec d'autres ressources naturelles et des politiques sectorielles, telles que gestion du territoire et planification environnementale, par une approche intégrée favorisant la planification d'urgence et à long terme.

Les acteurs jouent aussi un rôle fondamental dans la résolution de problèmes communs et pour influencer la gestion de l'eau, et dans l'adaptation de la législation aux besoins du développement durable.

Les pays devraient d'abord se concentrer sur l'optimisation des bénéfices à l'échelle du bassin, et ensuite sur le partage équitable de ces bénéfices. La perception par toutes les parties intéressées qu'un plan de développement et de gestion coopératifs de bassin, qui maximise les bénéfices globaux, est « juste », est essentielle pour motiver et soutenir la coopération.

Ces outils peuvent assurer des bénéfices pour les états et les habitants riverains et favoriser le consensus. Une variété d'outils peut être utilisée par les acteurs, au niveau technique et institutionnel, tels que : collecte et diffusion de données, monitoring et lutte contre la pollution de l'eau, financement de la gestion de l'eau et des infrastructures, prévention des catastrophes causées par l'eau, ou création et renforcement des organismes de bassin, mécanismes pour la négociation et la résolution de conflits.

La création d'organismes de bassin améliore la gestion de l'eau. Mais l'expérience montre qu'il existe différents types d'organisme de bassin qui pourraient être appropriés, en fonction des défis particuliers à relever dans chaque situation. Il faut développer la conception des organismes de bassin selon les structures institutionnelles déjà existantes et le rôle qu'ils doivent jouer dans le contexte régional, national et local. Cela implique une forte réflexion avant de créer un organisme de bassin, agence ou autre.

**3. Conclusion :** Le but fondamental de l'hydro-solidarité est d'aborder l'organisation d'une gestion coopérative et commune des ressources en eau, au niveau local, national ou international.

La session soulignera l'importance d'appliquer l'hydro-solidarité à la gestion de l'eau tout en l'adaptant aux défis spécifiques des ressources concernées, aux niveaux nationaux et internationaux. 6/14

Elle montrera la valeur ajoutée apportée par une approche par bassin et les bénéfices de la création et du renforcement d'organismes de bassin.

Etudier les succès et les carences d'une coopération locale, nationale et internationale peut aider à élargir les perspectives, et identifier les défis et les spécificités des divers contextes auxquels elle s'applique. Cette connaissance et expérience peuvent alors être partagées avec les acteurs concernés et leur permettre de mettre en application une approche basée sur la coopération avec la plus grande chance de succès.

## **Session 3.1.2**

### **Comment impliquer les acteurs dans la gestion de bassin et la coopération transfrontalière sur l'eau ?**

**Vendredi 20 mars – 11h00 – 13h00 - SUTLUCE**

**1. Objectifs de la Session :** Identifier les acteurs pertinents et déterminer comment promouvoir leur participation à la gestion de bassin et à la coopération transfrontalière sur l'eau, et avec quels moyens.

Diverses questions doivent être analysées au travers d'exemples pratiques soulignant les divers types de participation coopérative (tels que cadres institutionnels, comités de bassin, éducation et responsabilisation, consultation, information, participation).

**2. Contenu de la Session :** La session étudiera une large gamme de sujets à prendre en compte pour obtenir une véritable participation des acteurs à la gestion de bassin et à la coopération transfrontalière, tels que le choix du niveau de participation, l'identification des acteurs, les systèmes de représentation et de légitimité, les mécanismes de la participation, le niveau de responsabilité, qui peut être transféré par la suite, et le financement du processus de participation.

Par conséquent, la participation des acteurs à la gestion de l'eau doit être développée au niveau local, national, régional et international. Selon le cas, le niveau de l'intervention peut changer et différents acteurs peuvent être identifiés (autorités, organisations régionales et internationales, la société civile, le secteur privé, les secteurs économiques, les utilisateurs de l'eau).

La compréhension des rôles de groupes spécifiques tels que les femmes, les ONG, les populations pauvres, les jeunes, ... dans leurs contextes respectifs est également un sujet clé pour déterminer comment ces acteurs particuliers participeront au processus de prise de décisions.

La participation du public est fondamentale pour maximiser le consensus, augmenter la transparence et la prise de décisions, créer l'appropriation du consensus à atteindre et pour faciliter l'acceptation et l'application des décisions et des politiques. C'est également un mécanisme permettant d'obtenir, entre les divers acteurs, une compréhension meilleure ou commune de la nature d'un problème donné et de l'opportunité de résultats spécifiques.

Mais, quelle est sa signification exacte ? Quel genre de participation est nécessaire ? La différence entre l'information, la consultation, la participation, la décentralisation et la responsabilisation doit être clarifiée.

Les institutions doivent en effet avoir la capacité (financière, structurelle et statutaire) de réunir des personnes et de les aider à obtenir une conciliation et une meilleure compréhension des problèmes.

La participation des usagers est de plus en plus organisée dans des structures de dialogue et par une vraie mobilisation des partenaires, tels que comités ou conseils de bassin, et actuellement de nombreux pays ont introduit de tels systèmes participatifs dans leur loi nationale sur l'eau ou les testent dans des projets pilotes.

Ces structures de bassin doivent être impliquées dans la prise de décisions liée à la politique de l'eau dans le bassin, en utilisant des procédures qui définissent clairement leur rôle dans l'élaboration des décisions à prendre par les Autorités publiques responsables.

Il existe de nombreuses méthodes de participation du public, allant de la simple information, en passant par la compilation des bases de données des acteurs pour

une interaction réseau, à la consultation officielle, vrai processus de participation et des assemblées publiques.

Ceci impliquera souvent de réviser le mandat des administrations de l'eau traditionnelles – passant des décideurs unilatéraux aux animateurs - et de déplacer le pouvoir de décision vers des utilisateurs. Un tel changement requiert un soutien politique de haut niveau, un renforcement des capacités et des incitations au changement pour les organisations elles-mêmes. Cela prend également du temps et nécessite souvent des ressources importantes.

Les frontières représentent fréquemment une « délimitation » non seulement linguistique mais aussi culturelle et socio-économique, et le public peut ne pas savoir comment participer à la prise de décisions. En outre, les mécanismes de participation du public ne sont pas suffisamment développés dans de nombreux pays et encore moins au niveau transfrontalier. Mais des exemples prouvent qu'il est aussi possible d'impliquer les acteurs dans la gestion transfrontalière de bassins et d'aquifères.

Le nouveau processus à 3 étapes de forte « consultation du grand public » pour la mise en œuvre de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau de 2000 apporte de nouvelles connaissances sur l'approche participative dans la gestion de bassin.

**3. Conclusion:** La session identifiera les mécanismes clés et les conditions pour l'identification des acteurs et la mise en place de leur participation à un processus de prise de décisions. De tels mécanismes et conditions devraient être adaptés aux contextes spécifiques et aider à formuler des stratégies pertinentes et véritables pour l'organisation de processus participatifs.

\*

### **Session 3.1.3**

#### **Comment réaliser une coopération durable pour les ressources en eau superficielles et souterraines transfrontalières ?**

**Vendredi 20 mars – 14h30 – 19h00 - SUTLUCE**

**1. Objectifs de la Session :** Déterminer les outils et mécanismes institutionnels pouvant servir à obtenir une coopération durable et équitable sur les ressources en eau superficielles et souterraines transfrontalières.

Une coopération sur les ressources en eau requiert un cadre institutionnel pour garantir sa durabilité et son équité. Les commissions, les autorités ou les organismes internationaux facilitent le dialogue, l'échange d'informations critiques, la résolution de conflits possibles et le partage des bénéfices résultant d'une meilleure gestion commune, ainsi que le renforcement de la coopération transfrontalière.

**2. Contenu de la Session :** La session évaluera les outils et les mécanismes institutionnels disponibles pour développer la coopération et la prévention de conflits sur les ressources en eau transfrontalières.

Il existe 276 bassins transfrontaliers dans le monde et 274 aquifères transfrontaliers ont été identifiés jusqu'ici, desquels dépendent plus de 3 milliards de personnes. Comme le développement d'un peuple dépend fortement des ressources en eau transfrontalières, de nombreux outils ont été développés pour améliorer la coopération institutionnelle.

Certes, de nombreux accords ont été signés entre pays riverains afin d'assurer la liberté de navigation ou parfois le partage des débits ou la prévention des inondations, et, depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, pour la construction de barrages hydro-électriques, mais cependant les accords, conventions ou traités restent aujourd'hui insuffisants sur la lutte contre la pollution, la protection de l'environnement et la gestion intégrée commune de ces bassins transfrontaliers.

Les différences entre pays riverains - en termes de développement socio-économique, de capacité de gestion des ressources en eau, d'infrastructures, d'orientation politique et de structures institutionnelles ainsi que de cadres juridiques - représentent des défis pour un développement efficace et coordonné et pour une gestion et une protection communes des ressources en eau transfrontalières.

En parallèle, ces différences donnent des opportunités de développement des capacités et de coopération technique, sociale, économique, juridique et institutionnelle. La coopération permet une meilleure gestion écologique, bénéficiant aux fleuves, aux aquifères, aux lacs, aux zones humides et aux écosystèmes connexes ainsi qu'aux estuaires limitrophes, aux zones côtières et aux mers. Elle s'accompagne aussi d'autres types d'avantages importants.

La gestion des eaux transfrontalières peut ainsi contribuer directement ou indirectement au commerce international, au développement économique, à la sécurité alimentaire, à la sécurité politique, à la réduction de la pauvreté et à l'intégration régionale. Par ailleurs, la gestion des eaux transfrontalières implique que chaque pays riverain mette en place des structures appropriées au niveau du bassin en conformité avec les règles internationales sur les eaux transfrontalières.

Une coopération durable peut être obtenue par des accords sur l'élaboration et la mise en application de politiques, y compris la formulation de politiques communes ; par des stratégies et des visions pour la mise en application d'un accord particulier ; par la coordination et les fonctions de conseils ; et la mise en œuvre et la résolution de conflits.



De nombreux pays, partageant des fleuves, lacs ou aquifères transfrontaliers, ont créé des Commissions Internationales, des Autorités de Bassin et des Organismes

de Développement ou de Coopération à travers le monde. Selon les contextes dans lesquels elles fonctionnent, le rôle de ces institutions peut en effet couvrir un éventail de compétences, telles que : l'arbitrage de l'attribution de l'eau, la résolution de conflits frontaliers, la construction et la gestion d'équipements communs, des règles de navigation, l'amélioration de la qualité de l'eau et la restauration des écosystèmes aquatiques. Il y a beaucoup à apprendre de leurs expériences dans l'élaboration de directives régionales spécifiques et de traités bi- ou multilatéraux, ainsi que dans la conception de mandats, de Chartes des organismes et d'autres outils pour le fonctionnement de structures de l'eau transfrontalières.

Les capacités institutionnelles et humaines de ces structures communes sont cruciales pour que celles-ci soient efficaces. Les compétences de leurs personnels doivent être développées et améliorées en ce qui concerne la négociation, la diplomatie et la résolution de conflits. La capacité d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques et des lois ainsi que des mécanismes d'application appropriés est essentielle, et devrait être développée en conséquence, de même que des systèmes de financement, internes et externes.

En plus des commissions ou des institutions communes, l'ONU et les organismes de coopération régionaux peuvent jouer un rôle de support et de facilitateur.

La Convention de 1992 sur la Protection et l'Utilisation des Cours d'Eau Transfrontaliers et des Lacs Internationaux (Convention de l'Eau d'Helsinki), à l'origine limitée à l'Europe au delà de la région de l'UNECE, a servi de base à l'adoption de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux, notamment la Convention de 1994 sur la Coopération pour la Protection et l'Utilisation Durable du Danube.

Au niveau mondial, la Convention de 1997 sur l'Utilisation des Eaux Internationales non Maritimes (en dehors de la navigation), qui permet une coopération entre Etats sur les cours d'eau internationaux, n'a pas encore été ratifiée, mais ses principes clés font déjà partie de nombreux accords internationaux coutumiers.

La Commission du Droit International des Nations Unies a préparé un ensemble d'articles sur l'utilisation des aquifères partagés qui a été adopté lors de la dernière session de l'Assemblée Générale de l'ONU.

La Directive-Cadre européenne sur l'Eau, encore mise en application par les 27 Etats Membres de l'Union Européenne et par quelques pays voisins, donne comme objectif commun d'atteindre d'ici 2015 le bon état écologique de l'eau et des écosystèmes dans tous les bassins concernés, y compris les bassins transfrontaliers. Grâce à diverses initiatives, les membres de « UN-Water » se concentrent sur la coopération entre pays riverains sur les eaux transfrontalières. Ils essaient aussi de passer du conflit potentiel à la coopération, en soutenant des pays dans leurs efforts d'amélioration de la gestion des ressources en eau transfrontalières.

**3. Conclusion:** La session évaluera les outils et les mécanismes institutionnels existants, notamment les organismes de bassins transfrontaliers existants, les conventions internationales, les accords bilatéraux et multilatéraux déjà existants, examinera la Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies concernant la Loi sur les aquifères transfrontaliers A/RES/63/124 (du 11 décembre 2008) et comment la mettre en application, et quels mécanismes de résolution de conflits sont nécessaires. Par ailleurs, la session essaiera de faire des recommandations sur la façon de combler les lacunes afin d'améliorer les expériences actuelles de coopération. Elle offrira une opportunité de transfert de connaissances et de pratiques.

### **Session 3.1.4**

## **Quels sont les outils opérationnels qui permettent de réaliser une coopération transfrontalière et une bonne gestion de bassin ?**

**Samedi 21 mars – 08h30 – 10h30 - SUTLUCE**

**1. Objectifs de la Session :** Montrer comment la gestion par bassin peut être améliorée par des outils efficaces et appropriés, tels que des plans de gestion à long terme, les programmes de mesures et d'investissements, les mécanismes de financement et les systèmes d'information. De tels outils sont donc des conditions préalables au développement et à la gestion efficaces des bassins nationaux et internationaux.

**2. Contenu de la Session :** La session présentera des expériences et discutera de la manière d'améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des :

- plans de gestion de bassin à moyen et long terme,
- programmes d'action sur 4 à 6 ans et d'investissement dans le bassin,
- mécanismes de financement et des ressources financières du bassin,
- systèmes d'information et de monitoring de bassin.

Il faut définir des objectifs possibles et des priorités en fonction des moyens disponibles, définir un développement progressif et réaliste qui concerne tout d'abord les paramètres générant les problèmes les plus sérieux, qui peuvent être résolus grâce à des techniques facilement applicables et des solutions de financement, afin de choisir facilement « les ponts noirs » identifiables, et impliquer au moins les principaux utilisateurs et pollueurs. Il est recommandé d'aborder en premier lieu les sujets les plus importants au lieu de se disperser, ce qui pourrait engendrer de nombreuses difficultés et un faible rendement financier dans tous les secteurs. La planification de bassin peut être basée sur « une vision commune » à moyen et long terme partagée par tous acteurs. Des scénarii peuvent aider à prévoir les évolutions et leurs conséquences, les résultats et l'efficacité des mesures proposées et sont des outils très pédagogiques pour la discussion et l'aide à la prise de décisions par les différents acteurs.

Des techniques de calculs économiques et des indicateurs peuvent permettre d'établir des bases économiques plus fiables pour le choix des investissements et l'évaluation de grands projets. L'évaluation socio-économique, la recherche de « solutions à faible coût », le choix des projets, doivent distinguer les différents niveaux à garder pour le développement des ressources en eau, les utilisations sectorielles et l'épuration des eaux usées. Les méthodologies d'évaluation des projets à but multiples doivent être particulièrement précises, celles concernant les barrages à buts multiples en particulier.

La politique de l'eau est très capitalistique et doit être définie pour une période de 15 ou 30 ans en fonction des situations initiales et des efforts acceptables. Les programmes d'actions et d'investissements prioritaires doivent définir des actions pouvant être réalisées à court terme (4 à 6 ans), selon les urgences, les ressources financières disponibles, les contraintes administratives ou techniques à l'exécution de vrais projets.

Les coûts de développement de cadres juridiques, de création d'institutions, de renforcement des capacités, de monitoring, des systèmes d'évaluation et de partage de données et de conception des plans de gestion et des programmes d'investissement à long terme doivent être pérennes.

Les investissements nécessaires pour la gestion et la conservation durables des ressources en eau et des écosystèmes et pour l'exploitation, l'entretien et la

réhabilitation des services publics exigeront des ressources financières considérables. Toutes les analyses convergent et montrent que les budgets publics centralisés traditionnels (subventions) ont généralement atteint leur limite pour satisfaire seuls tous les besoins financiers du secteur de l'eau. Par conséquent, il est nécessaire d'établir partout des systèmes de financement complémentaires, basés sur la participation et la solidarité entre usagers et sur les principes « utilisateur-pollueur-payeur ».

Il faut organiser et mettre en œuvre un système d'information, qui est un outil prioritaire pour la bonne gouvernance, la gestion des ressources et la prévention des risques.

La création de systèmes d'information de bassin efficaces (sur l'état quantitatif et qualitatif des ressources en eau superficielles et souterraines, la situation des biotopes et des milieux aquatiques, les utilisations de l'eau, les risques de phénomènes extrêmes récurrents, les indicateurs économiques) est un critère essentiel pour faciliter l'échange des données et l'accès des divers acteurs à une information globale, représentative et fiable, sous la forme la plus appropriée, à tous les niveaux pertinents.

**3. Conclusion:** La session se concentrera sur les outils opérationnels, qui sont cruciaux pour améliorer la gestion des ressources en eau au niveau du bassin et pour renforcer la coopération transfrontalière.

La session offrira également des exemples d'outils réussis, basés sur des expériences réelles. Ceux-ci peuvent concerner les méthodes de planification, y compris la prévention et la gestion des risques et des catastrophes, les mécanismes de financement, les systèmes intégrés d'information, la formation et le renforcement des capacités.

**3.1.5 – Session de synthèse :**  
**Comment rapprocher les divers usagers,**  
**dont les vies dépendent de ressources en eau communes ?**  
**Et comment pouvons-nous y parvenir !**  
**Résumé et orientations stratégiques**

**Samedi 21 mars – 11h00 – 13h00 - SUTLUCE**

**1. Objectifs de la Session :** Prouver que la gestion par bassin et la coopération transfrontalière peuvent être un succès et durables s'il existe une volonté politique véritable de réussir et une participation et implication vraiment efficaces des acteurs. Sur la base des discussions sur le thème 3.1., tenues pendant les diverses sessions, cette session de synthèse soulignera l'importance de la coopération à travers des frontières et l'intérêt d'une approche par bassin. Elle proposera les outils opérationnels et institutionnels utiles pour réaliser ces objectifs dans diverses situations.

**2. Contenu de la Session :** Cette session rappellera les conclusions des discussions sur la coopération transfrontalière et la gestion par bassin, qui ont eu lieu pendant les sessions du thème 3.1.

La session fera la synthèse des principaux défis auxquels sont confrontés les professionnels, les décideurs et la société civile concernés par l'utilisation des eaux, afin de faciliter la formulation de recommandations sur la politique pour l'amélioration de la qualité de la gestion par bassin et de la coopération au niveau local, national et transfrontalier.

Ces propositions et orientations, formulées pendant les sessions, montreront que grâce à la coopération, les pays et tous les acteurs partageant un bassin local, national ou transfrontalier commun et un destin commun, peuvent servir leurs intérêts communs tout en préservant et protégeant les ressources en eau et les milieux aquatiques pour les futures générations.

\*

*Des résultats provisoires et des recommandations sur la page suivante*

## CHAPITRE 3 – RESULTATS PROVISOIRES – RECOMMANDATIONS

Les nombreuses contributions reçues pendant le forum virtuel, ou envoyées directement aux coordonnateurs de la session par les 190 acteurs de la session étant prises en compte, voici en résumé quelques résultats provisoires et recommandations, qui seront actualisés après les sessions à Istanbul :

- [RESULTAT] Une forte volonté politique et un engagement à long terme sont des conditions préalables à une gestion par bassin et à une coopération transfrontalière durables face aux changements mondiaux.

- [RESULTAT] D'importants progrès ont déjà été réalisés depuis les années 90 avec des réformes entreprises dans de nombreuses régions et pays à travers le monde et soutenues par les agences de l'ONU, des ONG telles que le RIOB, et des organismes de financement tels que le GEF et l'Initiative Européenne sur l'Eau et d'autres agences de financement bi et multilatérales.

- [RECOMMANDATION] Les progrès réalisés jusqu'ici sont insuffisants pour répondre aux exigences d'un monde soumis au changement climatique. Des stratégies adaptatives concentrées sur le maintien de l'intégrité des bassins et des aquifères devraient devenir la norme dans les politiques nationales et internationales. Ceci exigera :

- 1) Une gestion des eaux superficielles dans des unités de bassin de fleuve et de lac et des eaux souterraines dans des unités de systèmes aquifères - où les deux ressources sont utilisées ensemble, elles devraient être combinées ;

- 2) L'obtention et l'accès à une information quantitative essentielle sur les ressources, leurs utilisations, les pressions de pollution, les écosystèmes et leurs fonctions, le suivi de leurs évolutions et l'évaluation des risques. Cette information doit être utilisée comme base objective pour le dialogue, la négociation, la prise de décision et l'évaluation des actions entreprises, ainsi que la coordination du financement des divers bailleurs ;

- 3) De se concentrer sur des objectifs à long terme afin de conserver l'intégrité des ressources en eau du bassin, en se basant sur des plans de gestion ou des schémas directeurs bien conçus, qui sont mis en place dans des laps de temps divers ;

- 4) L'augmentation significative de la formation et des programmes d'éducation pour répondre aux besoins d'adaptation nécessaires au développement de la coopération et de la gestion par bassin ;

- 5) La mobilisation de ressources financières pour répondre aux besoins divers et différents des pays en fonction de leurs socio-économies, priorités culturelles et considérations géopolitiques.

- [RECOMMANDATION] Les conventions et les accords disponibles devraient être adoptés par les états riverains, comme le montrent des inventaires mondiaux des bassins transfrontaliers, des systèmes aquifères transfrontaliers et de leurs particularités techniques et sociales au travers des programmes internationaux soutenus par le PCCP, le « World Water Assessment Programme », l'ISARM, la DCE, l'EUWI, PA-RIOB et d'autres.

- [RECOMMANDATION] Les instruments juridiques internationaux existants et en cours de développement, les outils adaptés et les expériences sur la gestion des ressources en eau transfrontalières devraient être encore mieux diffusés grâce aux efforts d'organismes tels que le GEF, les agences des Nations Unies et l'Initiative Européenne sur l'Eau et par des réseaux encourageant la coopération sur les ressources en eau, les Organismes de Bassin et leurs réseaux.